

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 11 JANVIER 2019**

---

Étaient présents à l'assemblée spéciale :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache  
Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet  
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac  
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka  
M. Richard Labonté, maire de Saint placide

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Denis Martin, préfet et maire de Deux-Montagnes.

Étaient aussi présents :

Mme Nicole Loiselle, directrice générale  
M. Jean-Louis Blanchette, directeur du service du développement économique,  
M. Yves-Cédric Koyo, conseiller Stratégie et performance.

Advenant 13 h 30 h, M. Denis Martin déclare l'assemblée ouverte après avoir vérifié que tous les membres ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code Municipal.

---

**RÉSOLUTION 2019-001**

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU ce qui suit :  
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

*Ordre du jour  
Assemblée spéciale du conseil  
11 janvier 2019*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Ordre du jour
4. Période de questions
5. Développement économique
  - a) FLI-12-2018-002
6. Immigration et diversité culturelle – Mise en œuvre du plan d'action de l'entente PMD
  - a) Capsules sur la diversité culturelle
7. Clôture de l'assemblée

**ADOPTÉE**

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet déclare la période de questions ouverte.

N'ayant aucune question, le préfet clôt la période de questions.

---

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **RÉSOLUTION 2019-002**

#### FLI 12-2018-002

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet FLI-12-2018-002 sollicite un prêt direct de 77 774 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC pour le projet FLI-12-2018-002 localisé sur le territoire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT QUE le projet FLI-12-2018-002 est conforme à la politique encadrant l'utilisation du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation favorable par les membres du CIDE lors de la rencontre du 11 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil accorde un prêt de 77 774 \$ au promoteur à même le Fonds local d'investissement (FLI), selon les conditions inscrites au protocole lesquelles conditions incluent un moratoire de paiement de six (6) mois sur le capital.

D'AUTORISER le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Deux-Montagnes, ladite entente.

DE FINANCER la contribution de la MRC de Deux-Montagnes à même les ressources financières disponibles au Fonds local d'investissement (FLI), lesquelles ressources sont considérées à titre de contribution du milieu conformément à l'entente portant sur le FLI conclue entre le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la MRC de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

---

## **IMMIGRATION ET DIVERSITÉ CULTURELLE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE PMD**

### **RÉSOLUTION 2019-003**

#### CAPSULES SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du programme Mobilisation Diversité, la MRC a lancé un appel d'offres de services professionnels dans le but de soutenir la réalisation d'activités répondant aux objectifs suivants, soit :

- Accroître la capacité de la MRC à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable;
- Valoriser la diversité, les échanges, le réseautage interculturel et l'apport de l'immigration;
- Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme.

CONSIDÉRANT QUE Télévision Basses-Laurentides a soumis une offre de service pour la réalisation de quatre (4) capsules vidéo;

CONSIDÉRANT QUE la proposition soumise répond aux attentes exprimées et respecte les conditions imposées;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil accepte la proposition de services professionnels déposée par Télévision Basses-Laurentides (TVBL) pour un montant ne pouvant excéder 8 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation et la diffusion de quatre (4) capsules vidéo;

QUE le devis intitulé « Demande de propositions : services professionnels en réalisation et en diffusion de capsules vidéo sur la diversité culturelle » de même que la proposition de services professionnels déposés par TVBL constituent les termes du contrat entre la MRC et TVBL.

QUE la directrice soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE**

---

**RÉSOLUTION 2019-004**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

ADVENANT 13 h 55, il est PROPOSÉ Sonia Paulus par APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

---

\_\_\_\_\_  
M. Denis Martin  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Mme Nicole Loiselle  
Directrice générale

Ce 12 janvier 2019,

Je, soussignée Nicole Loiselle, directrice générale, certifie par la présente que la MRC de Deux-Montagnes dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-001 à 2019-004 lesquelles ont été adoptées à une assemblée du conseil tenue le 11 janvier 2019.

Émis le 12 janvier 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

\_\_\_\_\_  
Nicole Loiselle, directrice générale